



6 juin 2007 – Pré Catelan, Paris

Congrès de la FNADE

**Les différents modèles de gestion des déchets en Europe :
co-existence ou harmonisation ?**

SYNTHÈSE

Ouverture du congrès

Animateur : Philippe LECLERC, journaliste

Vers un modèle unique de traitement des déchets en Europe ?

PIERRE RELLET

Président

Les échanges fructueux que la FNADE entretient avec ses partenaires européens conduiront à l'harmonisation de la gestion des déchets en Europe. L'étude comparative des modes de traitement des déchets dans six pays européens représentatifs a révélé toutefois que l'obtention d'un modèle unique européen demande du temps, de la compréhension et de l'adaptabilité.

Favoriser les interactions entre tous les acteurs économiques

LAURENCE PARISOT

Présidente du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

[Interview filmée]

Journaliste

La nécessité de préserver l'environnement et les ressources naturelles est parfois perçue par les entreprises comme une contrainte financière supplémentaire sans contrepartie.

Laurence PARISOT

*Le regard des entreprises a beaucoup évolué : elles ont compris la dimension fondamentale que constituent les questions environnementales. La projection du film¹ d'Al Gore dans l'auditorium du MEDEF a ainsi suscité un profond intérêt chez les 300 à 400 chefs d'entreprises conviés. Dans le débat ensuite organisé avec Yann Arthus-Bertrand, aucun entrepreneur n'a contesté ni le diagnostic, ni l'urgence de la situation. **Comment faire évoluer les entreprises sans prendre le risque d'alourdir leurs contraintes réglementaires, fiscales ou sociales ?***

Journaliste

Ce secteur est-il porteur d'emplois ?

Laurence PARISOT

Ce secteur est porteur de création d'emplois et d'entreprises et d'innovations.

Journaliste

¹ « Une vérité qui dérange », film documentaire d'Al Gore

Les jeunes ne sont-ils pas attirés par l'image « verte » portée par une entreprise ?

Laurence PARISOT

*La réconciliation des Français avec l'entreprise passe par la transmission d'un message aux nouvelles générations : les entreprises sont sensibles à l'environnement et travaillent, au sein de leurs activités, à sa protection. Un point de jonction existe entre les préoccupations des jeunes et l'intérêt économique des entreprises : **intérêts économique et écologique ne s'opposent pas.***

Journaliste

En quoi les déchets constituent-ils un secteur innovant ?

Laurence PARISOT

Sur un globe saturé de déchets, la gestion, le stockage et la transformation des déchets sont des secteurs extraordinaires où sont unis entreprises, chercheurs et universitaires.

Journaliste

La FNADE se félicite de son rapprochement avec le MEDEF : l'environnement n'est plus un point d'incompréhension entre ces deux acteurs. Les entreprises sont-elles ainsi incitées à développer un haut niveau de protection environnementale ?

Laurence PARISOT

Oui. Le MEDEF a constitué une commission environnement² qui aura pour rôle de préparer, avec les pouvoirs publics, le Grenelle de l'environnement.

[Fin de l'interview]

Pierre RELLET

Les acteurs représentés au congrès ont aujourd'hui l'objectif de construire ensemble l'avenir de nos entreprises et de se développer grâce à un modèle économique respectueux de l'environnement.

² Cette commission intègre le secteur des déchets

Présentation de l'étude « Comparaison des modèles de gestion des déchets : politiques et enjeux liés aux déchets dans six pays européens »

Les indicateurs

PIERRE RELLET

Président

Les six pays européens³ étudiés ont adopté des modes de traitements de déchets très distincts : comment construire un modèle européen qui prend en compte ces spécificités ?

L'étude comparative des modèles de gestion des déchets est fondée sur les indicateurs suivants :

- la réglementation
- les flux physiques
- les données économiques
- les données environnementales.

❖ La production de déchets ménagers et assimilés par pays

La production de déchets ménagers et assimilés est relativement homogène pour les pays étudiés (cf. tableau ci-dessous).

Données de cadrage

Pays	Population (Millions hab.) 2005	Quantités de déchets des ménages + DIND ⁴ collectés avec les déchets ménagers (millions de tonnes)	Production de déchets des ménages et DIND collectés avec les déchets des ménages (kg/hab)
Allemagne (2004)	82,6	43,1	521
Angleterre (2005)	50,6	28,7	568
Espagne (2004)	43,4	22,7	523
France (2004)	60,9	32,5	533
Pays-Bas (2004)	16,3	9,1	558
Pologne (2004)⁵	(38,2)	(9,7)	(254)
Total	292,0	145,8	499

Source : FNADE

³ Allemagne, Angleterre, Espagne, France, Pays-Bas et Pologne

⁴ Déchets industriels non dangereux

⁵ Données estimées à prendre avec précaution (30 à 40% des flux non pris en compte dans les statistiques officielles (mise en décharge sauvage par exemple))

❖ *Le respect de la réglementation : un paysage hétérogène*

La réglementation européenne vise une réduction drastique des déchets organiques mis en décharge. Face aux échéances réglementaires, les pays adoptent des comportements différents :

- l'Allemagne et les Pays-Bas suivent une logique d'anticipation réglementaire
- la France transcrit la réglementation européenne, parfois tardivement
- d'autres pays négocient des délais d'application...

Le tableau ci-dessous montre que la dimension « temps » est un élément crucial du processus d'harmonisation européenne.

Position actuelle des pays par rapport aux objectifs de la directive « décharges »

Échéances	2006	2009	2016
Seuil maximum ⁽¹⁾	75%	50%	35%
Allemagne	atteint	atteint	atteint
Pays-Bas	atteint	atteint	atteint
France	atteint	atteint	non atteint
Échéances	2010	2013	2020
Angleterre ⁽²⁾	non atteint	non atteint	non atteint
Espagne ⁽²⁾	non atteint	non atteint	non atteint
Pologne ⁽²⁾	non atteint	non atteint	non atteint

A priori les objectifs 2010 ne seront pas atteints pour l'Angleterre, l'Espagne et la Pologne

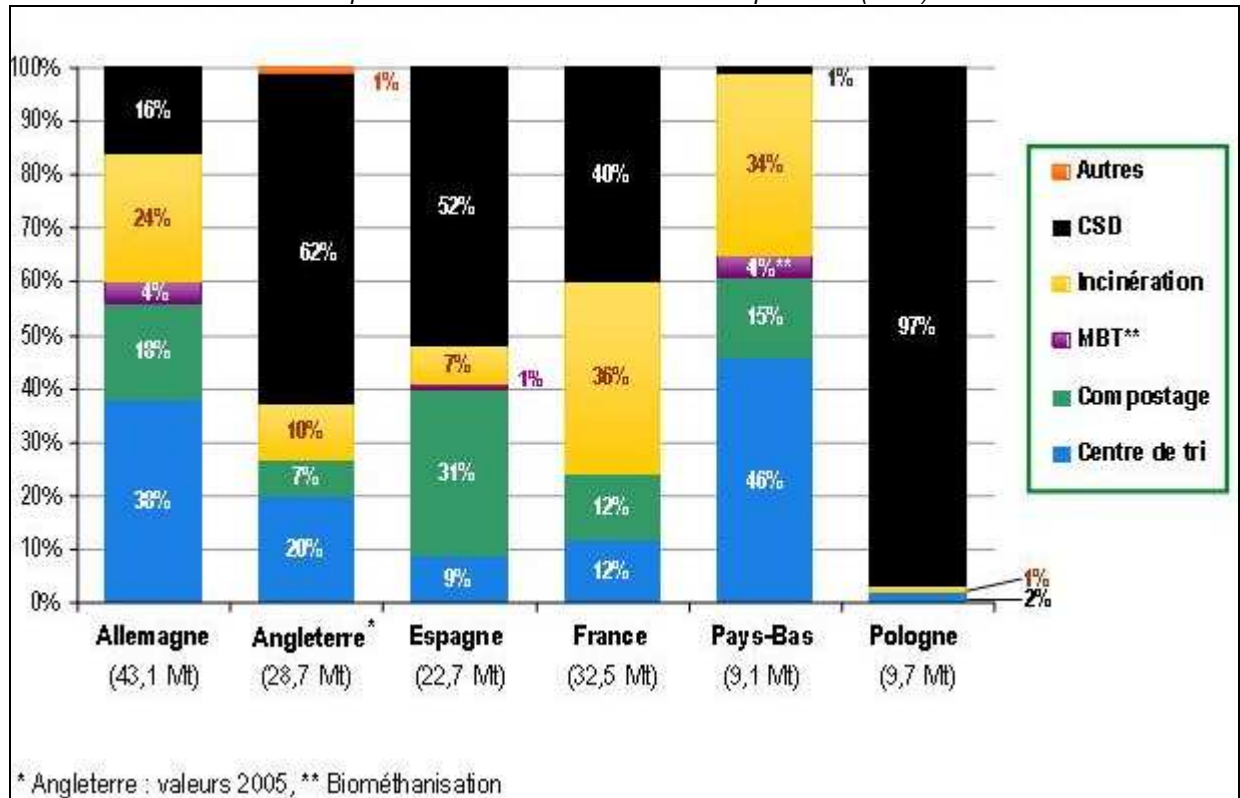
(1) : Pourcentage maximum de déchets municipaux biodégradables mis en décharge au 16 juillet de l'année butoir.

(2) : pays ayant obtenu une dérogation de 4 ans

Source : FNADE

❖ Les flux de déchets

Répartition des entrées directes d'OMA⁶ par filière (2004)



Source : FNADE

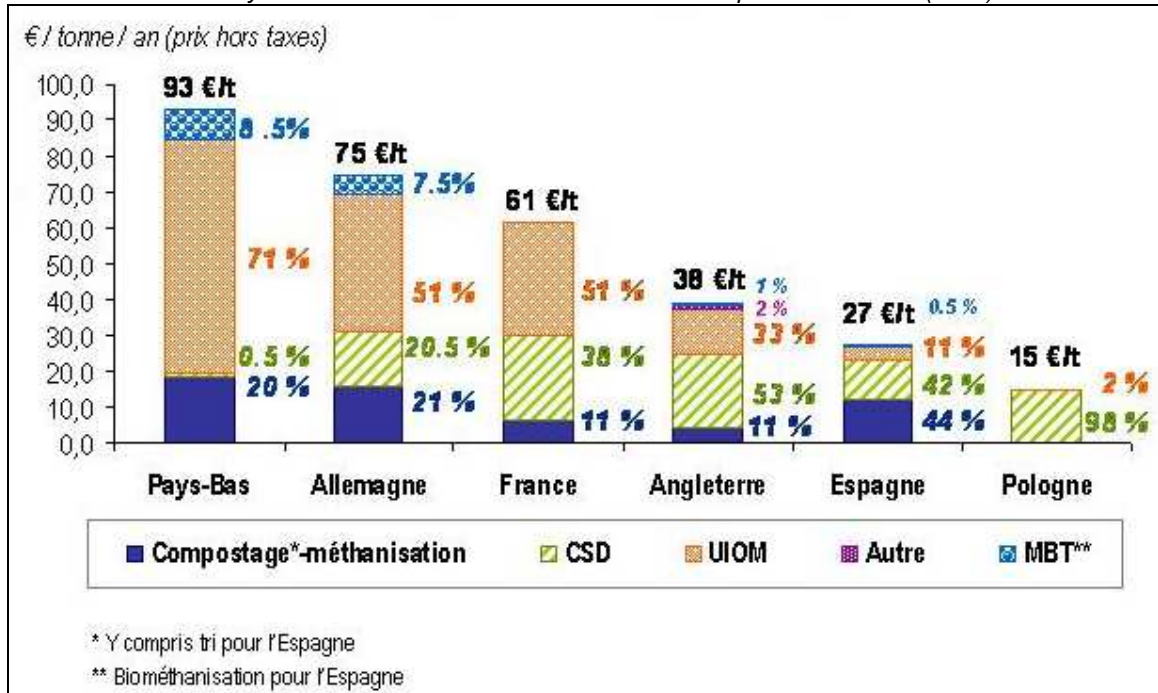
Dès 2006, la mise en décharge en Allemagne a atteint moins de 1 %. Au contraire, l'Angleterre emploie encore beaucoup ce procédé. L'Espagne a, plus que les autres pays, développé le compostage et la valorisation organique.

❖ Le prix du traitement des déchets en Europe

Le prix de traitement des déchets, en Europe, est plus élevé aux Pays-Bas et en Allemagne (cf. graphique ci-après). Le modèle français semble représenter un compromis économe. Les prix pratiqués en Pologne reflètent, en revanche, une mise en décharge très rudimentaire.

⁶ Ordures ménagères et assimilés

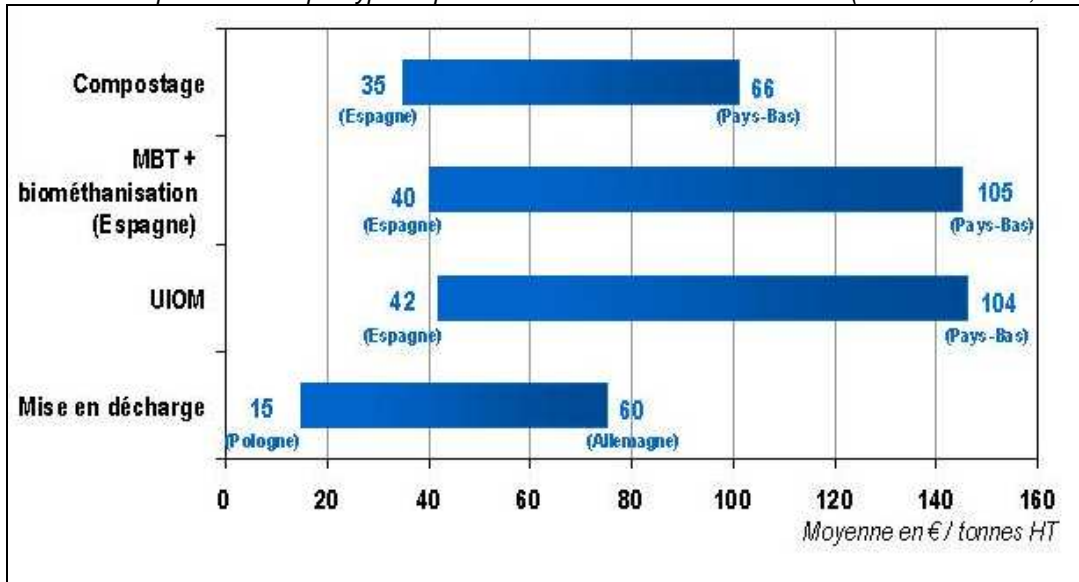
Prix moyen hors taxe du traitement et de l'élimination par tonne d'OMA (2004)⁷



Source : FNADE

Par ailleurs, les coûts des procédés, selon les pays, varient d'un facteur deux, voire trois (cf. graphe ci-après).

Fourchettes de prix hors taxe par type de pré-traitement et de traitement d'OMA (entrées directes, 2004)



Source : FNADE

❖ *Un contexte fiscal hétérogène*

La disparité fiscale entre les différents pays européens est très marquante (cf. tableau ci-après). Certains pays, comme l'Allemagne, ont fait des choix draconiens, en interdisant la mise en décharge⁸. L'Angleterre a décidé de promouvoir le recyclage, le compostage et la valorisation énergétique en

⁷ Hors tri-récupération

⁸ La fiscalité environnementale allemande ne s'applique donc pas à ce secteur.

augmentant fortement les taxes sur les déchets mis en décharge. De même, les taxes appliquées au Pays-Bas sont dissuasives. Au contraire, la taxe polonaise est purement symbolique. L'harmonisation fiscale européenne se heurte donc à ces différentes logiques.

Taxes sur la mise en décharge des OMA par pays

	Niveau des taxes de mise en décharges (€/t)	Remarques
Allemagne Espagne	Aucune taxe sur la mise en décharge	En Allemagne, mise en place d'une « Landfill ban » à partir du 1er juin 2005
Angleterre	15 €/t en 2004 pour les déchets non inertes (62 €/t en 2009)	-
France	9,15 €/t	7,32 €/t pour les installations ISO 14001 ou EMAS
Pays-Bas	84,54 €/t (2006) pour les déchets combustibles Taxe de 14,11 €/t (2006) pour les refus de broyage non recyclables, les déchets non combustibles et les déchets dangereux	Existence d'une « Landfill ban »
Pologne	4 €/t (2003)	-

Source : FNADE

❖ *Les indicateurs environnementaux*

Les indicateurs environnementaux étudiés sont :

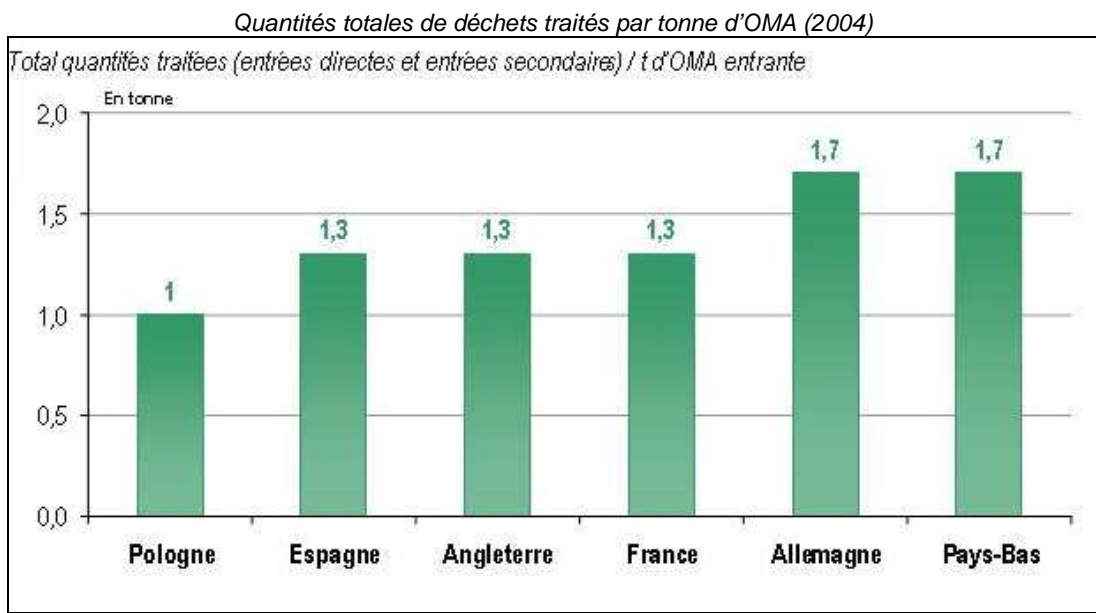
- les ruptures de charges

Si les déchets sont amenés directement dans un centre de traitement, le coût économique⁹ du transport sera limité. Au contraire, si les déchets subissent une série de traitements, une, voire deux ruptures de charges seront nécessaires. Les impacts environnementaux seront donc accrus.

- le cumul des traitements

Plus le procédé de traitement est complexe (dans le but d'accroître la valorisation des déchets), plus les quantités de déchets traités sont importantes.

⁹ inclut les émissions générées par le transport

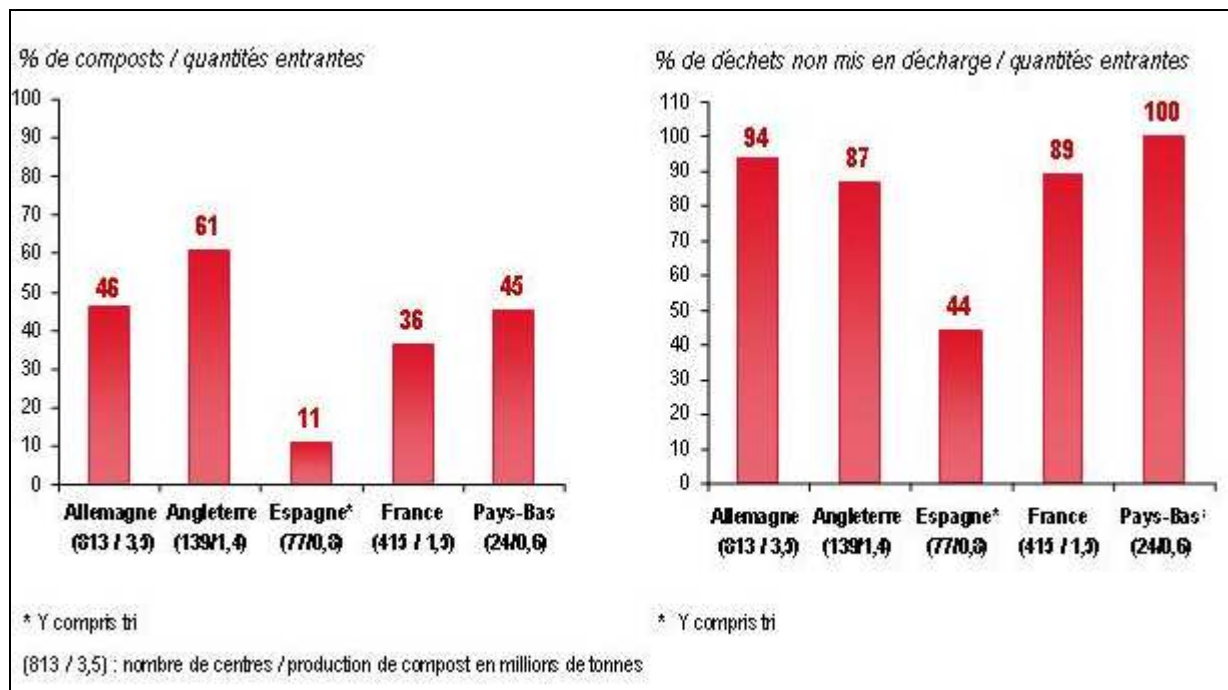


Source : FNADE

- les performances des outils

Les centres de Traitement mécano-biologiques (TMB) ont été développés en Allemagne puis transposés en Angleterre et en Espagne. En France, ce procédé se développe peu.

Le graphe suivant montre que les performances des outils de compostage et de méthanisation sont relativement disparates.



Source : FNADE

Les Pays se sont dotés d'outils différents :

- la France a lutté contre les petits centres de tri (coûteux et peu efficaces), mais ses usines d'incinérations restent globalement petites

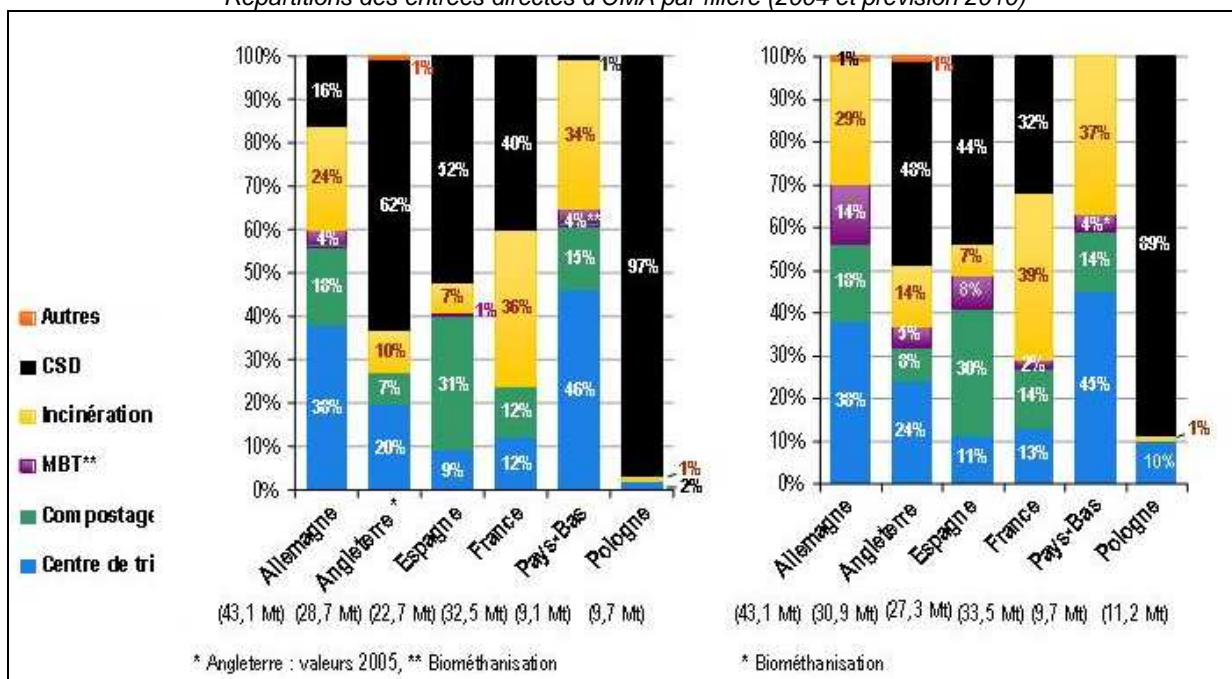
- les Pays-Bas ont mis en place des infrastructures de très grandes capacités
- l'Allemagne a choisi de construire des installations d'incinération de très grande capacité, parfois surdimensionnées.

Contrairement aux élus français, **les élus anglais**, par exemple, **adoptent une logique de globalisation de traitement de déchets sur de grands territoires**. Ce schéma permet d'optimiser les moyens logistiques et les coûts de traitement.

Evolution des modèles européens : prévisions pour 2010

Le traitement des déchets devrait suivre les évolutions suivantes (cf. graphe).

Répartitions des entrées directes d'OMA par filière (2004 et prévision 2010)



Source : FNADE

- En Allemagne, la limitation drastique de la mise en décharge par voie réglementaire (loi TASI¹⁰) a laissé sans destination de traitement plusieurs millions de tonnes de déchets. Les unités de traitement intermédiaires sont donc en cours de construction. Ce pays possède les taux de valorisations matière et organique les plus élevés d'Europe ; le coût global de la gestion des déchets y est cependant élevé.

- En Angleterre, de gros efforts sont réalisés au profit de l'incinération et du recyclage ces dernières années : ils aboutissent à une diminution progressive de la mise en décharge et à une forte hausse des taux de recyclage et de compostage.

- En Espagne, l'opinion publique s'opposant au traitement thermique, le stockage de déchets reste élevé. En outre, si le compostage et la biométhanisation sont considérés comme une voie de progrès, ils posent encore des difficultés techniques.

¹⁰ Technische anleitung siedlungsabfall

- Les Pays-Bas ont mis en place une taxe très dissuasive sur la mise en décharge des déchets combustibles. En outre, leurs centres de tri sont très performants.
- La Pologne, où le stockage reste très prépondérant, peut toutefois compter sur les aides financières européennes pour transformer le système de gestion des déchets.
- **La France joue sur une complémentarité équilibrée des filières de traitement des déchets** (à des coûts globaux acceptables) malgré une opposition de l'opinion publique au stockage et à l'incinération.

L'harmonisation dans la coexistence ?

Les systèmes de gestion des déchets des pays étudiés sont très variés. Ainsi, si les orientations et les objectifs européens sont partagés par les pays membres, les différences de niveaux de qualité de gestion des déchets et les décalages de performances induits par des délais de transcription différents rendent difficile une homogénéisation des systèmes à court terme. Cette harmonisation demandera de gros efforts de la part de chaque partenaire européen pour aboutir à un modèle efficace de gestion des déchets.

Echanges avec la salle

De la salle

La quantité de déchets par habitant continue-t-elle d'augmenter ?

Pierre RELLET

Cette quantité est stable, voire décroissante dans certains pays. En France, une amorce de décroissance est observée.

De la salle

Que penser du modèle belge ?

De la salle (Fernand BECKER)

La production de déchets ultimes par habitant au Luxembourg est passée de 320 kg, en 1994, à 250 kg, en 2004.

Pierre RELLET

Les filières belges ne constituent pas un « modèle belge ».

Philippe LECLERC

Si les principes fiscaux européens doivent être harmonisés (par exemple, le coût de la mise en décharge d'une tonne de déchets), ils devront prendre en compte les différences de pouvoirs d'achats entre territoires.

De la salle

Quel est le statut des Combustibles solides de récupération (CSR) ? Sont-ils valorisés dans les unités d'incinération ou de co-incinération ?

De la salle (Jean Paul Léglise)

Seule l'Italie a sorti les CSR du statut de déchet. Cette décision n'a pas été acceptée par la Commission européenne car aucune règle commune n'a encore été adoptée à ce sujet.

Pierre RELLET

En tant que défenseurs de l'environnement, nous ne pouvons pas accepter la dégradation des modes de traitement. La réglementation sur la combustion des CRS sera comparable à celle des usines d'incinération.

L'actualité européenne de la politique sur les déchets

[Interview filmée]

Journaliste

Quelles sont les avancées attendues (ou obtenues) des négociations sur la nouvelle directive-cadre sur les déchets par rapport à celle de 1975 ?

DIMITRI GIOTAKOS

Membre du cabinet du Commissaire à l'environnement Stavros Dimas

Les négociations sont toujours en cours. Un premier bilan sera dressé le 28 juin 2007, à l'issue de la première lecture. Les nouveaux principes de cette directive moderne sont :

- l'approche par cycle de vie appliquée aux 5 niveaux hiérarchiques des déchets*
- la notion de prévention appliquée aux déchets*
- les définitions des déchets*
- la procédure de comitologie pour la sortie du statut de déchet.*

Journaliste

La définition de la valorisation pourrait encore évoluer pour aboutir à une meilleure protection de l'environnement. Ainsi la dispersion de polluants au cours de ce processus doit absolument être évitée. Dans cette optique, ne faut-il pas distinguer la valorisation matière de la valorisation énergétique ?

Dimitri GIOTAKOS

Des intérêts divergents se profilent à l'intérieur des Etats Membres. Le commissaire Stavros Dimas doit modérer les négociations et les conduire vers le résultat optimal.

Garant de la protection de l'environnement, nous favorisons les définitions les plus restreintes. En effet, les dommages causés par les activités de valorisation annuleraient tous leurs bénéfices.

Journaliste

La généralisation du principe des permis a garanti, depuis 1975, la protection de l'environnement. Aujourd'hui ces permis ne freinent pas le développement des entreprises de recyclage, mais offrent au contraire une condition de démarrage du marché...

Dimitri GIOTAKOS

La commission ne considère pas les permis comme un frein au développement des activités de recyclage. Les exonérations de permis, depuis 1991, constituent des exceptions. En outre, peu d'infractions sont constatées. Nous n'avons donc pas proposé de changements sur ce point.

Journaliste

Quels sont les grands chantiers de Stravos Dimas ?

Dimitri GIOTAKOS

La révision de la directive occupe une grande partie de son temps. Mais le commissaire suit aussi attentivement les affaires quotidiennes de la politique des déchets (notamment en Italie et en Grèce). Il a la volonté de mettre en œuvre les procédures d'effraction à l'égard des Etats Membres qui n'entrent pas en conformité avec la réglementation (notamment au sujet des décharges illégales, des transferts transfrontaliers des déchets...). Il entend enfin mettre en place **une vraie société de recyclage qui implique les citoyens, les industries du déchet mais aussi les industries productrices de biens de consommation**. Ainsi, un plan d'action sur la consommation et la production durable est en cours¹¹.

¹¹ D'autres textes sont également en cours de modification ou de création (sur les déchets des équipements électroniques et électriques, les déchets biodégradables...)

Table ronde / Les différents modèles de gestion des déchets en Europe : co-existence ou harmonisation ?

Une industrie allemande dépendante des importations de déchets

ANNE BAUM-RUDISCHHAUSER

BDE

Jusqu'en 2012, les **unités de traitements allemandes disposeront d'une surcapacité de 15 millions de tonnes**, l'Allemagne sera donc dépendante des importations de déchets, alors que 2 ans auparavant, l'application drastique de la loi TASI avait mis le pays en sous-capacité de traitement. Des solutions économiquement et écologiquement efficaces ont donc été mises en place rapidement¹².

Les industriels allemands du secteur de la valorisation matière des déchets sont favorables à un modèle économique cyclique : la politique de recyclage conduite en Allemagne est un succès. Ce modèle doit donc être promu en Europe. **Le marché des produits recyclés doit aussi être stimulé par la législation**. Cette dernière permet de sécuriser durablement les investissements du secteur des déchets.

Au Luxembourg, l'accent est mis sur le tri des déchets

FERNAND BECKER

FLEA

Le Luxembourg attache de l'importance au principe d'autosuffisance pour la gestion de ses déchets, mais compte tenu de l'exiguïté de son territoire, il transfère à l'étranger ses déchets industriels et spécifiques. La prévention est un volet important de la politique luxembourgeoise : la sensibilisation des citoyens fait l'objet de la loi cadre de 1994. Le plan national de gestion des déchets est en cours de révision.

Traitement intermédiaire : préciser de quoi on parle

MARC CHEVERRY

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

L'étude exploratoire menée par le FNADE et l'ADEME mérite d'être affinée.

¹² La loi TASI a contribué à la protection de la planète contre le changement climatique : de 1990 à 2005, l'émission de plus de 20 millions de tonnes de Gaz à effet de serre (GES) a été évitée ; la gestion des déchets a globalement contribué à éviter l'émission de 46 millions de tonnes de GES.

Les installations de traitement (et donc pas seulement de tri) des déchets sont indispensables, reste à choisir entre le « zéro décharge » et donc la valorisation à 100% de l'ensemble des déchets, ou la conservation d'un certain volume de stockage.

Par ailleurs, la définition des objectifs des installations de traitement intermédiaire doit encore être précisée, notamment en France.

L'étude FNADE-ADEME montre que différentes stratégies de gestion co-existent en Europe¹³, des études environnementales de ces différents scénarios sont donc indispensables.

La gestion des déchets implique également un volet prévention : **notre priorité est la réduction de la production de déchets**. Les changements de comportement concernent tous les acteurs, y compris ceux du secteur des traitements des déchets, puisque la réduction des déchets ne se traduira pas par un recul d'activité de ces métiers, mais par leur évolution.

Etre précis sur la terminologie

JEAN-PAUL LEGLISE
FNADE

La prévention et le tri sont parfois confondus. Or si un produit est trié puis recyclé, c'est que la prévention s'est avérée inefficace !

Mesurer l'efficacité environnementale, économique et sociale des filières

MICHEL QUATREVALET
Président du groupe « déchets » du MEDEF

Le dialogue permet de rapprocher les acteurs vers des objectifs communs. Le MEDEF a ainsi défini les points clefs d'une politique efficace de gestion des déchets en insistant sur :

- la clarification des définitions
- l'harmonisation des règles européennes et internationales
- les études d'impacts environnementaux et socio-économiques
- la promotion de la prévention (quantitative et qualitative) et du recyclage
- l'amélioration de nos connaissances sur les flux et l'identification des acteurs du secteur des déchets
- la clarification de la notion de responsabilité élargie du producteur
- la formation et la sensibilisation des parties prenantes aux enjeux de la politique des déchets
- une fiscalité efficace.

¹³ Ces dynamiques sont :

- un maillage territorial fort d'unités de traitement de faible capacité
- un maillage fort d'unités de grandes capacités
- un maillage faible d'unités de grandes capacités

Eviter tout dogmatisme

ISABELLE MARTIN

Les sociétés de la SITA s'adaptent aux réglementations de chaque pays. En effet, le modèle de gestion des déchets est bâti en fonction des spécificités (géographiques, géologiques, démographiques...) des pays. Tout dogmatisme doit donc être évité : une compréhension mutuelle est nécessaire entre les acteurs européens.

En France, **ouvrir de nouvelles installations de traitement est difficile**. Le déchet doit pourtant être considéré comme une source d'énergie ou de matière. Le prix élevé de l'énergie et la raréfaction des matières premières favorisent le développement de nouvelles filières de recyclage.

Jean-Paul LEGLISE

La taxe environnementale peut être un excellent outil de promotion et de développement de ces filières, car si seules les règles du marché s'exercent, la voie la moins chère reste la mise en décharge.

Face à la diversité des pays européens (langues, outils, niveaux de développement), **les entreprises du secteur des déchets ont besoin de visibilité** à moyen terme pour investir, innover...

Michel QUATREVALET

La réglementation conditionne la restructuration de l'industrie manufacturière, mais le marché a besoin de contraintes réglementaires bien pensées.

Anne BAUM-RUDISCHHAUSER

Le choix de la filière de traitement ne dépend pas seulement de la géographie et de la géologie du pays car la décharge, filière traditionnelle, reste la moins chère. Pour sortir de cette voie, des stimulations sont nécessaires.

Echanges avec la salle

De la salle

Que penser d'une réglementation qui aboutit à 15 millions de tonnes de surcapacité de traitement à moyen terme ?

Anne BAUM-RUDISCHHAUSER

Produire des surcapacités ne pose pas de problème car nos voisins européens sont en sous-capacité de traitement. Nous aurions des problèmes si la Commission décidait de freiner les transports de déchets transfrontaliers.

De la salle

Pour décider du lieu de traitement, il faut considérer l'ensemble des indicateurs (écologiques, socio-économiques...).

De la salle (Pierre Rellet)

Nous devrions prolonger notre étude en y **intégrant les impacts du traitement et de la logistique qu'il induit.**

De la salle

Le président du CEWEP a annoncé l'arrêt de projets de traitement en Allemagne en raison des surcapacités prévues. La surcapacité est-elle analysée de la même façon par le secteur public et le secteur privé ?

Pourquoi les déchets européens seraient-ils orientés vers l'Allemagne plutôt que vers d'autres pays où les traitements seraient moins chers ?

Anne BAUM-RUDISCHHAUSER

La surcapacité que nous avons évaluée est très élevée, nous attendons les analyses du secteur public. Nos voisins devront trouver des solutions de traitement sur le marché en tenant compte du coût et des effets du transport.

Marc CHEVERRY

L'ADEME souhaite que soient analysés les traitements alternatifs utilisés par les autres pays, comme les risques liés au stockage des déchets ultimes dans des mines de sel allemandes.

Anne BAUM-RUDISCHHAUSER

Les entreprises du secteur des déchets se considèrent comme des prestataires de services utilisant des outils toujours plus performants.

Philippe LECLERC

Quel souhaiteriez-vous changer dans la réglementation ?

Anne BAUM-RUDISCHHAUSER

Je suis favorable à une harmonisation européenne de la gestion des déchets.

Fernand BECKER

Je suis également favorable à une harmonisation à haut niveau.

Marc CHEVERRY

Nous devons placer le citoyen au cœur de la gestion des déchets et définir précisément des objectifs de progrès à atteindre.

Michel QUATREVALET

La notion de produit doit être définie.

Isabelle MARTIN

La transcription d'une directive en droit national donne lieu à des divergences entre les pays. La réglementation doit, en outre, s'accompagner d'un contrôle efficace.

Jean Paul LEGLISE

L'harmonisation est le point clé : notre métier a besoin d'un « code de la route », voire d'un conseil de l'ordre !

Allocution de clôture du Président de la FNADE

PIERRE RELLET

Président de la FNADE

Les surcapacités de traitement allemandes perturberont les grands équilibres européens. Ces surcapacités proviennent des distorsions de concurrence entre le public et le privé. En effet, les collectivités allemandes se dotent d'installations surdimensionnées pour baisser les coûts de traitement¹⁴.

Eviter ces grands déséquilibres traduit l'ambition européenne d'harmoniser les textes et les conditions d'exercice de la compétition.

Les définitions réglementaires sont primordiales : elles doivent être claires et partagées par tous.

La fiscalité est, par ailleurs, une condition importante au maintien des grands équilibres : la gestion des surcapacités se réglera automatiquement dans un marché sans distorsion.

Les entreprises du secteur des déchets auront aussi à prendre en compte les objectifs de réduction des émissions de GES.

En France, le futur Grenelle de l'environnement est bien accueilli par les professionnels. Nous espérons, dans ce cadre, pouvoir émettre des propositions. Les mesures incitatives à la création d'emplois, dans nos activités, nous conduiront à recruter et à développer des activités nouvelles. A ce titre, le décloisonnement des approches administratives, des freins à la construction des infrastructures de traitement, est impératif.

Par ailleurs, l'incinération est un mode de traitement propre : il serait inadapté de condamner ce mode de valorisation sans savoir comment le remplacer...

¹⁴ Grâce à un différentiel de TVA entre les secteurs public et privé

SIGLES

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFEP : Association française des entreprises privée
ASTEE : Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement
CEWEP : Confederation of european waste to energy plants
CNAM : Caisse nationale d'assurances maladie
CRAM : Caisses régionales d'assurances maladie
CSD : Centre de stockage des déchets
CSR : Combustibles solides de récupération
DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DIF : Droit individuel à la formation
DIND : Déchets industriels non dangereux
EFAR: European federation for agricultural recycling
FAMAD : chambre syndicale nationale des fabricants de matériels de nettoyage, de collecte et de traitement des déchets
FEAD : Fédération européenne des activités du déchet et de l'environnement
FEDEREC : Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation
FNADE : Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement
ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement
IPPC : Integrated Pollution Prevention and Control
ISDMA : installations de stockage de déchets ménagers et assimilés
MEDD : Ministère de l'environnement et du développement durable
MEDEF : Mouvement des entreprises de France
MTB : Techniques de traitement biomécanique
OCADEEE : Organisme coordinateur sur les déchets d'équipements électriques et électroniques
OMA : ordures ménagères et assimilés
ORDIF : Observatoire régional des déchets d'Ile de France
PREDMA : Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés
SER : Syndicat des énergies renouvelables
SN2E : Syndicat national des bureaux d'études environnement
SNAD : Syndicat national des activités du déchet
SNIDE : Syndicat national des concepteurs et constructeurs des industries du déchet et de l'Environnement
STEP : effluents de stations d'épuration
SVDU : Syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains
SYPREA : Syndicat des professionnels du recyclage en agriculture
SYVED : Syndicat pour la valorisation et l'élimination des déchets
TASI : *Technische anleitung siedlungsabfall*
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes
TMB : Traitement mécano-biologique
UIOM : Unité d'incinération d'ordures ménagères
UPDS : Union Professionnelle des entreprises de la Dépollution de Sites

VHU : Véhicules hors d'usage